

Consultations publiques sur le 2^e projet de Schéma d'aménagement et de développement durable

Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire en faveur de la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry

(Châteauguay, le 14 juillet 2017) – Dans le cadre des consultations publiques tenues par la MRC de Roussillon sur le deuxième *Projet de Schéma d'aménagement et de développement durable*, Héritage Saint-Bernard réitère l'importance de protéger intégralement le corridor vert Châteauguay-Léry en déposant un mémoire à cet effet.

D'ailleurs, bien que les séances de consultations publiques soient terminées, les citoyens et groupes ont jusqu'au vendredi 28 juillet prochain pour déposer des avis, mémoires et commentaires concernant les décisions prises par le Conseil des maires de la MRC de Roussillon dans le schéma d'aménagement de notre territoire.

Selon le groupe environnemental, la MRC de Roussillon n'utilise pas tous les outils mis à sa disposition pour assurer une protection complète du corridor vert Châteauguay-Léry, ce milieu naturel exceptionnel de grande valeur écologique. Au contraire, elle laisse encore la porte ouverte au développement, allant à l'encontre des demandes citoyennes et communautaires maintes fois exprimées.

« Le deuxième *Projet de Schéma d'aménagement et de développement durable* est une belle occasion pour la MRC de Roussillon de reconnaître la volonté populaire souhaitant voir le corridor vert Châteauguay-Léry protégé dans son intégralité. Les élus de la MRC de Roussillon ont le pouvoir et la responsabilité de prendre les décisions qui auront un impact positif sur l'ensemble de la communauté ainsi que pour les générations futures. Ils doivent saisir cette opportunité et protéger intégralement le corridor vert Châteauguay-Léry avant qu'il ne soit trop tard », exprime Luc L'Écuyer, directeur général d'Héritage Saint-Bernard.

Destinées à la MRC de Roussillon, les grandes recommandations de l'organisme quant au *Projet de Schéma d'aménagement et de développement durable* sont les suivantes :

- De soustraire tout le texte de l'article 3.9.2.2 du projet de règlement SADD à partir du « NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE... » jusqu'à la page 335.
- D'utiliser son pouvoir de réglementation pour protéger l'intégralité du corridor vert Châteauguay-Léry.
- De reconnaître l'ensemble du territoire du corridor vert Châteauguay-Léry tel que proposé par SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard.
- De concentrer ses énergies dans un plan d'action de renaturation des milieux naturels, forestiers et humides.

Pour consulter le mémoire d'Héritage Saint-Bernard :

www.ilesaintbernard.com/wp-content/uploads/2017/07/Memoire_MRC2017.pdf

Pour émettre votre opinion par le biais d'une lettre, d'un avis ou d'un mémoire d'ici le 28 juillet :

roussillonaction.ca/dd/monmemoire/

Pour consulter le projet de schéma d'aménagement (attention particulière au point 3.9.2.2. des pages 332 à 335)

http://roussillon.ca/wp-content/uploads/2017/06/SADD_Deuxieme-projet-VF.pdf .

Pour tous les détails sur cette consultation publique : roussillonaction.ca/.